

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR



- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2025**
 - 4. Trésorerie**
 - 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202500000 à 20250047 (**323 224,10 \$**)
 - 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 4.3 État des comptes au 29 janvier 2025
 - 5. Période de questions**
 - 6. Administration, finances et communication**
 - 6.1 Factures à payer de plus de 5 000 \$
 - 6.2 Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus
 - 6.3 Autorisation au Greffier-trésorier ou à son représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes
 - 6.4 Inscriptions au congrès 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6.5 Association des pompiers volontaires de Plaisance/Subvention de fonctionnement 2025
 - 6.6 Association des loisirs de Plaisance Inc./Subvention de fonctionnement 2025
 - 7. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 7.1 Démission de Monsieur Miguel Legault à titre de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie de Plaisance
 - 7.2 Salaires des pompiers 2025
 - 8. Urbanisme et aménagement**
 - 8.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme 2025
 - 9. Période de questions**
 - 10. Levée de la séance**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **11 février 2024 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Monique Malo
Miguel Dicaire Ann-Marielle Tinkler

Absences motivées : Nil Béland Daphné Rodgers

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-027

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-028

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2025.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4. Trésorerie

4.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-029

Chèques : Journal des déboursés – 202500000 à 202500047

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **323 224,10 \$** portant les numéros de déboursés **202500000 à 202500047** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Pierre Villeneuve
Greffier-trésorier

4.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5. **Période de questions**

Début : 19 h 01

Fin : 19 h 03

6. **Administration, finances et communication**

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-030

Factures à payer de plus de 5 000 \$

CONSIDÉRANT la facture à payer de plus de 5 000 \$ qui n'a pas été autorisée par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soient payées les factures suivantes :

a)	Villemaire pompes Inc.	69 821,13\$
b)	JD Architecte	6 300,63\$

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-031

Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus

Le Greffier-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 5 juin 2025, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le Greffier-trésorier et Directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-032

Autorisation au Greffier-trésorier ou à son représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

Pour autoriser le Greffier-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2025-02-031 ;

CONSIDÉRANT que ce conseil croit opportun d'autoriser le Greffier-trésorier et Directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le Greffier-trésorier et Directeur général ou à la Directrice générale et greffière-trésorière adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 juin 2025 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-033

Inscriptions au congrès 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil autorise l'inscription du Directeur général et de la Directrice générale adjointe au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 18 au 20 juin 2025 à Québec pour la somme de 585 \$ + taxes chacun;

QUE les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 3 Contre : 1

Adoptée à la majorité des conseiller(ère)s présents.

Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.

6.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-034

Association des pompiers volontaires de Plaisance/Subvention de fonctionnement 2025

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil verse à l'Association des pompiers volontaires de Plaisance Inc., une subvention de fonctionnement au montant de **1 500\$** pour l'année financière débutant le 1er janvier 2025, la subvention sera versée le 15 février 2025.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-035

Association des loisirs de Plaisance Inc./Subvention de fonctionnement 2025

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Association des loisirs de Plaisance Inc.;

CONSIDÉRANT l'article 8 du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil consent par la présente résolution, à verser à l'Association des loisirs de Plaisance Inc., une subvention de **3 500 \$** pour l'année financière débutant le 1er janvier 2025;

Condition : Payable en deux (2) versements égaux devenant dus le 15 février et le 15 juillet 2025.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7. Sécurité publique et hygiène du milieu

7.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-036

Démission de Monsieur Miguel Legault à titre de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie de Plaisance

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Miguel Legault en date du 28 janvier 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte la démission de M. Miguel Legault en date du 28 janvier 2025 à titre de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie de Plaisance;

QU'une lettre de remerciements lui soit adressée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-037

Salaires des pompiers 2025

CONSIDÉRANT la préparation du budget 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil entérine la liste des salaires 2025 des pompiers à temps partiel de la municipalité.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

8. Urbanisme et aménagement

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-038

Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme 2025

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit nommer, par résolution, les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025 en vertu du règlement URB 99-07;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an, soit pour l'année 2025:

Membres résidents
Mme Chantal Aubry
M. Denis Fontaine
Vacant

QUE cette résolution abroge la résolution #2024-01-017.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

9. Période de questions

Début : 19 h 12
Fin : 19 h 17

10.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-039

Levée de la séance à 19 h 17

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 11 février 2025.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier